



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 25 septembre 2013

Au Conseil Général
de e et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 21/13 : Arrêté d'imposition pour l'année 2014

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi sur les impôts directs communaux du 5 décembre 1956, l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat avant le 2 novembre 2013.

II. Exposé

L'arrêté d'imposition en vigueur pour notre commune l'est pour l'année 2013. Il échoit donc à la fin de cette année.

Un résultat 2012 équilibré, une trésorerie suffisante et un bouclage des comptes 2013 qui s'annonce sans grandes surprises, permettent à la Municipalité de vous proposer de reconduire l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 à 68 %.

Les prévisions pour l'année prochaine sont :

Proposition pour 2014 :

Impôt cantonal de base	100	%
Taux de l'impôt communal	68	%
Taux de l'impôt cantonal	155.5	%

Sur la base de ces éléments, la Municipalité propose de fixer un nouvel arrêté pour une année uniquement, soit 2014. Le détail des différentes valeurs figure sur le document annexé faisant partie intégrante du présent préavis.

III. Conclusion

Au vu des éléments relevés ci-dessus, la Municipalité de Valeyres-sous-Rances invite le Conseil général à bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis municipal no 21/13 : Arrêté d'imposition pour l'année 2014;
- entendu le rapport de la commission de gestion chargée de l'étudier;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DECIDE :

L'arrêté d'imposition pour l'année 2014 est adopté tel que présenté.

DECHARGE :

La Municipalité et la commission de gestion de leur mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



F. Turin

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 septembre 2013.

Municipal responsable : M. Thierry Vidmer – tél. 079/214.19.07

Annexe : arrêté d'imposition